

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 88402775.6

51 Int. Cl.⁴: **E 05 B 9/08**

22 Date de dépôt: 04.11.88

30 Priorité: 06.11.87 FR 8715752

43 Date de publication de la demande:
10.05.89 Bulletin 89/19

84 Etats contractants désignés: DE ES FR GB IT

71 Demandeur: **Neyret, Guy**
11, rue du Fort
F-69340 Francheville (FR)

72 Inventeur: **Neyret, Guy**
11, rue du Fort
F-69340 Francheville (FR)

74 Mandataire: **Dawidowicz, Armand Cabinet**
Lemonnier-Dawidowicz
4, Boulevard Saint Denis
F-75010 Paris (FR)

54 **Fourchette de fixation d'un barillet de serrure.**

57 L'invention concerne une fourchette de fixation d'un barillet de serrure, destinée à être placée sous la tête du barillet et à la maintenir plaquée contre un panneau de fixation.

La fourchette selon l'invention est caractérisée par le fait qu'elle est d'une seule pièce avec une seconde fourchette (5) coopérant avec l'extrémité (11) du barillet (7) opposée à la tête (9), l'ensemble étant muni d'ailes d'appui (2) sur le panneau de fixation (8).

Application aux verrous de portes de véhicules automobiles.

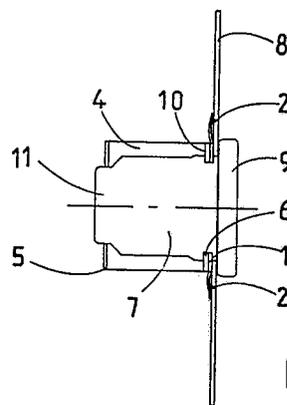


Fig: 2

Description

FOURCHETTE DE FIXATION D'UN BARILLET DE SERRURE

L'invention concerne une fourchette de fixation d'un barillet de serrure, en particulier mais non exclusivement pour les portes de véhicules automobiles.

Habituellement, la fourchette, placée sous la tête du barillet, maintient celle-ci plaquée contre un panneau de fixation, avec interposition d'un joint élastique.

Un outil placé dans le canal de clé du barillet permet de le faire osciller de sorte que, par mouvements alternés successifs, il est possible de faire ramper la fourchette et d'extraire le barillet, ce qui donne accès à la serrure.

Le présente invention vise à fournir une nouvelle fourchette de fixation interdisant de donner au barillet de tels mouvements successifs d'oscillation.

A cet effet, la fourchette selon l'invention est caractérisée par le fait qu'elle est d'une seule pièce avec une seconde fourchette coopérant avec l'extrémité du barillet opposée à la tête, l'ensemble étant muni d'ailes d'appui sur le panneau de fixation.

La pièce peut être en tôle découpée pliée ou en matière moulée.

La constitution de la fourchette en une pièce munie d'ailes latérales et d'une seconde fourchette en appui sur une extrémité du barillet forme un ensemble extrêmement rigide, toute tentative de mise en oscillation du barillet produisant un arc-boutement de la pièce et du barillet.

Dans une forme de réalisation, les ailes latérales sont formées dans le prolongement de la première fourchette. Dans une variante, les ailes latérales sont formées aux extrémités de bras dépassant de la seconde fourchette.

Selon une forme de réalisation de l'invention, les deux fourchettes sont reliées par une paroi raccordant leurs têtes.

Selon une variante, les deux fourchettes sont reliées par des parois latérales.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante faite en se référant au dessin annexé dans lequel:

- la figure 1 est une vue schématique en perspective d'une fourchette selon un exemple de réalisation de l'invention,

- la figure 2 est une vue schématique en élévation latérale de la fourchette de la figure 1 après montage sur un panneau,

- les figures 3, 5 et 6 sont des vues schématiques en perspective de variantes de la fourchette selon l'invention, et

- la figure 4 est analogue à la figure 2, pour la fourchette de la figure 3.

Dans l'exemple de réalisation des figures 1 et 2, la fourchette 1 est prolongée latéralement par deux ailes 2 alors que sa tête, opposée à la fente 3, est prolongée par une paroi 4 orthogonale, elle-même adjacente à une seconde fourchette 5 parallèle à la fourchette 1 et de même sens.

Au montage (figure 2), la fourchette 1 est logée dans une fente périphérique 6 du barillet 7, contre le

panneau de fixation 8 sur lequel est en appui la tête 9 du barillet 7. Un joint élastique 10 est également logé dans la fente 6. Les ailes 2 de la fourchette 1 sont ondulées longitudinalement de manière que la fourchette 1 comporte des patins d'appui et exerce sur le barillet 7 une force dirigée vers l'intérieur, de sorte que la tête 9 du barillet 7 est comprimée contre la face externe du panneau 8.

La seconde fourchette 5 entoure l'extrémité 11 du barillet 7. L'ensemble formé par les deux fourchettes 1 et 5 en appui sur le barillet 7 et reliées entre elles par la paroi 4 est très rigide et arc-bouté sur le panneau 8, de sorte qu'il est pratiquement impossible de faire osciller le barillet 7.

Dans la forme de réalisation des figures 3 et 4, où les mêmes références désignent les mêmes éléments qu'aux figures 1 et 2, les ailes d'appui 2 sont planes et sont reliées chacune à la seconde fourchette 5 par une paroi inclinée 12. C'est l'articulation des parois 12 sur la fourchette 5 qui fournit la force élastique d'appui des ailes 2 contre la face intérieure du panneau 8.

Dans les variantes des figures 5 et 6, la fourchette 5 est reliée directement à l'extrémité de chacune des ailes 2 par des parois inclinées 13, les ailes 2 étant ondulées transversalement. L'ensemble a une section longitudinale trapézoïdale.

Les formes de réalisation des figures 1 à 5 concernent des pièces en métal découpé et plié, qui peut être soudé dans le cas de la figure 5.

La forme de réalisation de la figure 6 concerne une pièce fermée moulée en matière synthétique ou en alliage métallique, par exemple à base de zinc ou d'aluminium. On peut prévoir dans ce cas de munir les ailes 2 de patins d'appui 14.

Revendications

1.- Fourchette de fixation d'un barillet de serrure, destinée à être placée sous la tête du barillet et à la maintenir plaquée contre un panneau de fixation, caractérisée par le fait qu'elle est d'une seule pièce avec une seconde fourchette (5) coopérant avec l'extrémité (11) du barillet (7) opposée à la tête (9), l'ensemble étant muni d'ailes d'appui (2) sur le panneau de fixation (8).

2.- Fourchette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les ailes latérales (2) sont formées dans le prolongement de la première fourchette (1).

3.- Fourchette selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que les ailes latérales (2) sont formées aux extrémités de bras (12) dépassant de la seconde fourchette (5).

4.- Fourchette selon la revendication 2, caractérisée par le fait que les deux fourchettes

(1,5) sont reliées par une paroi (4) raccordant leurs têtes.

5.- Fourchette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les deux fourchettes (1,5) sont reliées par des parois latérales (13).

6.- Fourchette selon la revendication 5, caractérisée par le fait que les parois latérales (13) sont reliées aux extrémités libres des ailes (2).

7.- Fourchette selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée par le fait que les ailes (2) sont ondulées transversalement ou longitudinalement.

8.- Fourchette selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée par le fait qu'elle est constituée d'une pièce métallique découpée et pliée, éventuellement soudée.

9.- Fourchette selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée par le fait qu'elle est constituée d'une pièce moulée en matière synthétique ou en métal.

10.- Fourchette selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisée par le fait que les ailes (2) comportent des patins d'appui (14).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

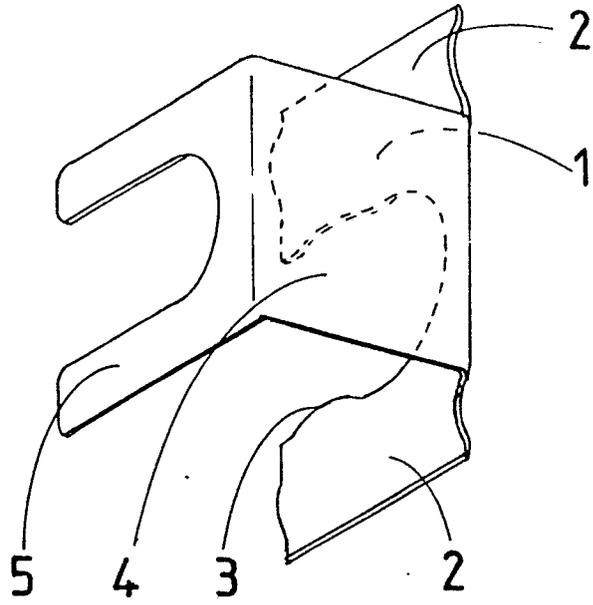


Fig : 1

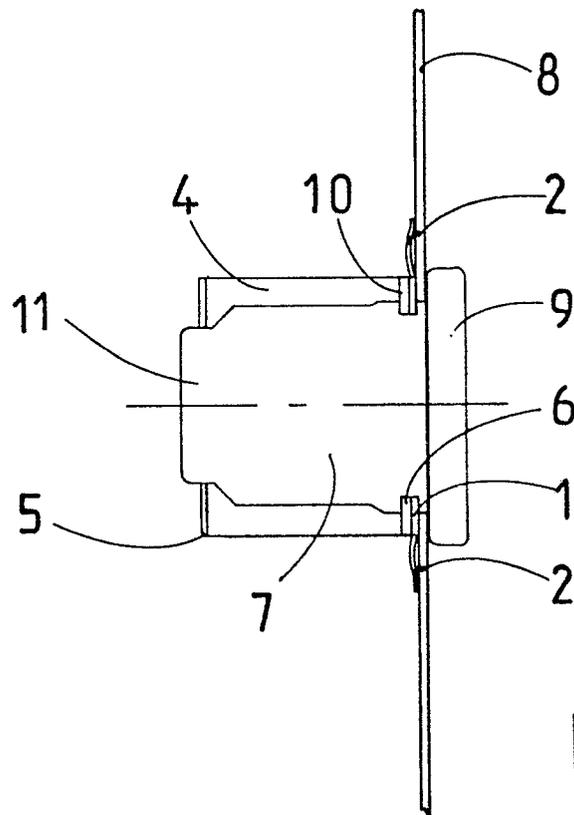


Fig : 2

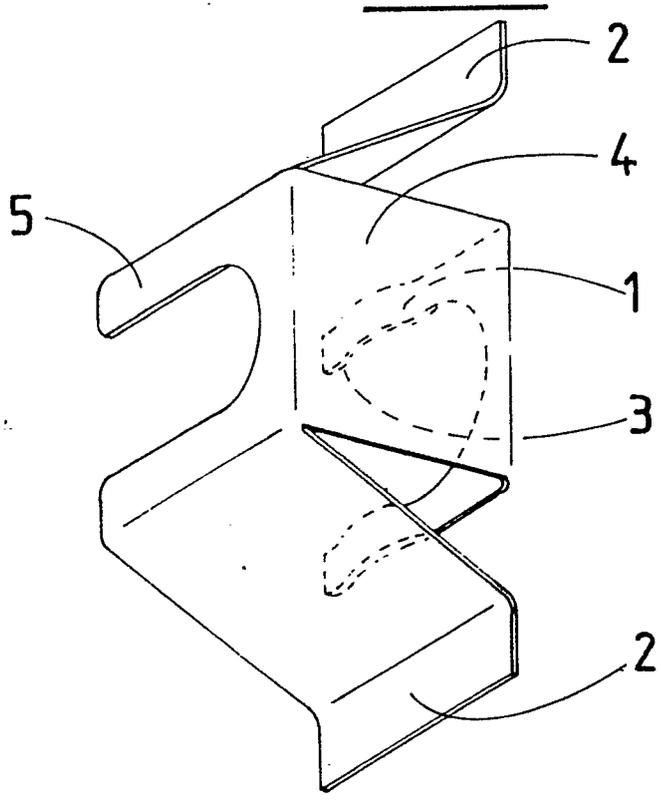


Fig: 3

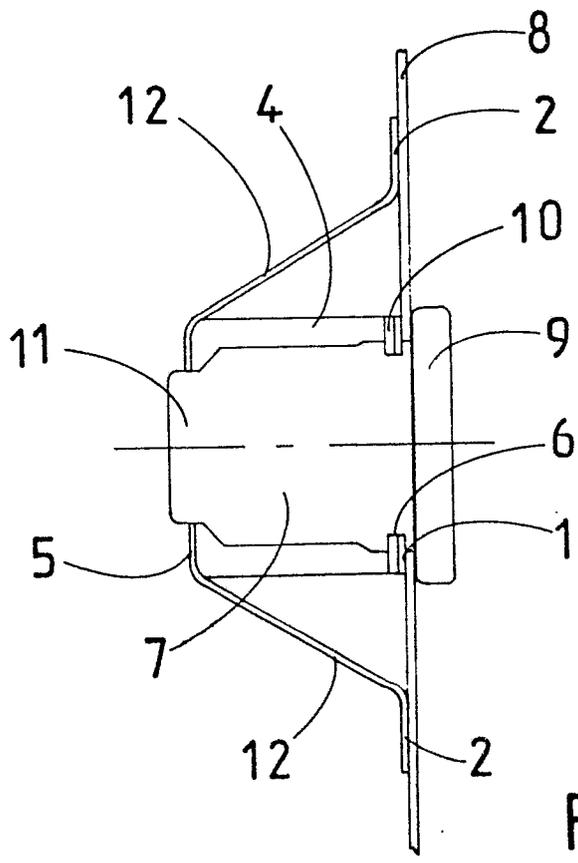


Fig: 4

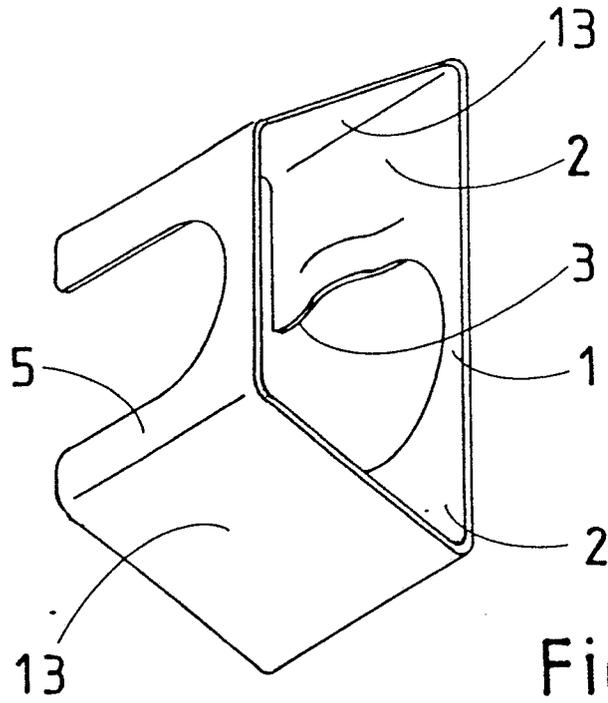


Fig: 5

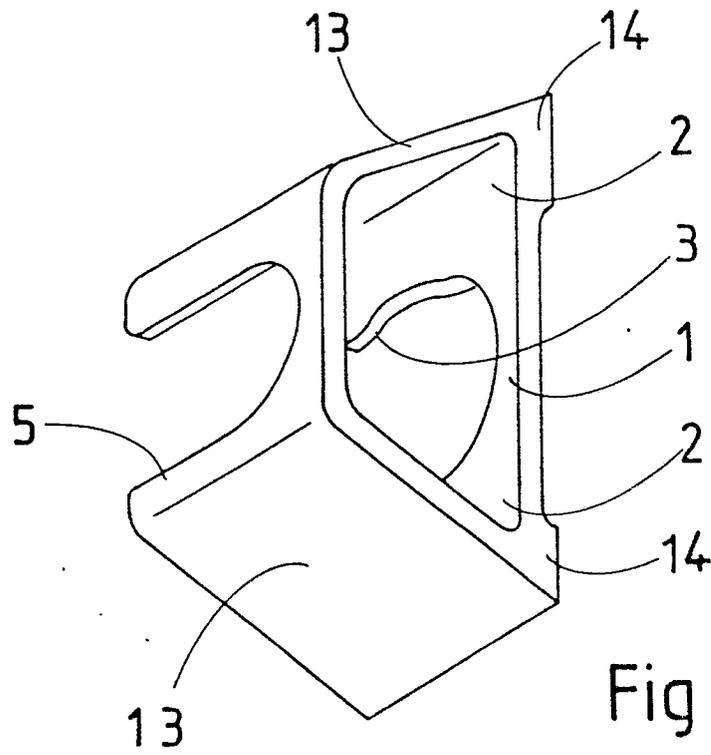


Fig: 6



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	US-A-2 549 724 (G.A. TINNEMAN) * Colonne 2, lignes 35-38; colonne 5, lignes 5-15; figure 1 * ---	1	E 05 B 9/08
A	US-A-2 948 141 (C.A. VAHLSTROM) * Colonne 1, lignes 24-27; colonne 2, lignes 22-29; figure 4 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			E 05 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19-01-1989	Examineur GERARD B. E.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			